Image not found or type unknown

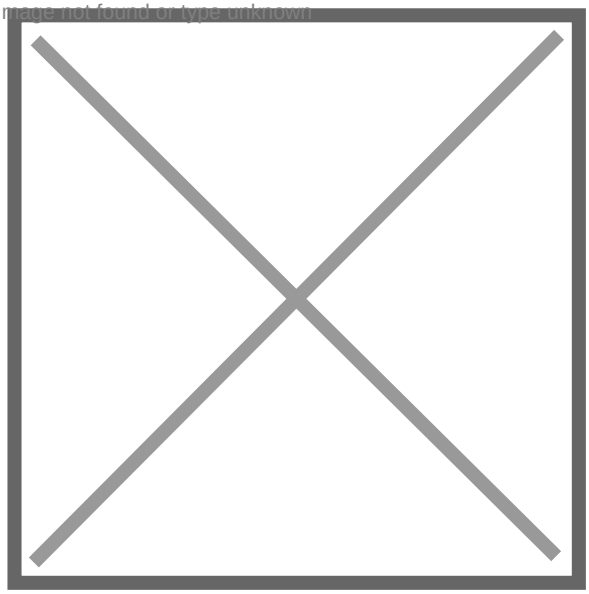

Liquidation/licenc.eco - vide chronologique

Par **angelah**, le **29/09/2010** à **12:34**

Bonjour,

L'Association pour laquelle j'ai travaillé a été mise en Liquidation Judiciaire à compter du 09/08/10. Courrier de licenciement le 20/08/10 (dispense d'effectuer préavis de 2 mois).

Qui paiera la période du 09/08/10 au 19/08/2010 car nous avons été ordonné à rentrer chez nous le 09/08/10.....il y a donc une vide juridique pour ces 10 jours concernant le paiement des salaires?

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés